

LA STRATÉGIE TERRITORIALE DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET DEGRADÉ

UN CADRE D'INTERVENTION GLOBAL POUR LA MÉTROPOLE ET DES MESURES SPÉCIFIQUES À MARSEILLE POUR COMBATTRE L'INACCEPTABLE ET PERMETTRE LE RETOUR À L'ORDRE



DES MESURES IMMÉDIATES

Accélération des procédures de demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour permettre l'expropriation des propriétaires négligents.

39 demandes de DUP déjà délibérées.

L'ensemble des immeubles frappés d'arrêtés de péril expertisés par la Métropole.



UNE NOUVELLE ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Création d'une direction dédiée à la lutte contre l'habitat indigne chargée d'organiser, simplifier et accélérer la coordination entre les intervenants des différents services et institutions.

Création d'un Espace Accompagnement Habitat, guichet unique pour les locataires et les propriétaires regroupant les services des institutions et organismes en charge des questions d'habitat.



UN ENGAGEMENT FINANCIER À LA HAUTEUR DES ENJEUX

600 millions d'euros mobilisés par la Métropole et ses partenaires publics.

171,5 millions d'euros de la Métropole Aix-Marseille-Provence,
188,5 millions d'euros des collectivités et partenaires publics,
240 millions d'euros de l'Etat à travers l'Agence nationale de l'habitat.

Doublement de l'aide à la rénovation énergétique Provence Éco Renov' Jusqu'à 6 000 euros d'aide et des plafonds d'éligibilité revus à la hausse,

L'aide départementale à l'acquisition dans l'ancien portée de 3 000€ à 5 000€ pour tous.

Un partenariat renforcé avec l'Agence nationale de l'habitat pour favoriser et stimuler la rénovation de l'habitat.



DEMANDE D'UN PARTENARIAT RENFORCÉ AVEC L'ÉTAT

La politique du logement et de l'habitat implique tous les acteurs publics. À ce titre, la Métropole demande pour l'ensemble du territoire et pour la commune de Marseille :

- la nomination d'un préfet délégué chargé de la lutte contre l'habitat indigne dédié à la coordination des dispositifs,
- la nomination d'un vice-procureur chargé de la lutte contre l'habitat indigne pour accélérer le traitement des dossiers,
- l'engagement d'une Grande opération d'urbanisme sur le centre-ville de Marseille,
- la création d'une Zone franche urbaine pour contribuer à la revitalisation du grand centre-ville de Marseille et favoriser la création d'emplois.



UNE ÉVOLUTION SOUHAITÉE DE LA RÉGLEMENTATION ET DU CADRE JURIDIQUE POUR LUTTER CONTRE LES MARCHANDS DE SOMMEIL

Pénaliser plus sévèrement le statut de "bailleur négligent/marchand de sommeil", notamment en leur interdisant d'exercer une profession immobilière.

Réviser la réglementation des Sociétés civiles immobilières (SCI), outils détournés profitant aux marchands de sommeil pour organiser l'opacité et leur insolvabilité.

Instaurer une confiscation de leurs biens et disposer sans délai des décrets d'application de la loi ELAN le permettant.



UNE VISION GLOBALE DES PROJETS ET UNE CONCERTATION DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS

Lancement des Assises territoriales de l'habitat avec des recommandations et des propositions attendues d'ici le printemps 2019.

25 millions d'euros dédiés au financement des projets innovants.